

**DELIBERATION**  
**du conseil d'administration de l'université de Reims-Champagne-Ardenne**

**Séance du 7 décembre 2021**

---

**Délibération n°74 - 2021 relative au budget rectificatif n°2 2021**

*VU le Code de l'éducation, et notamment son article L712-3-IV-2°,*

*VU l'article R719-73,*

*Vu les articles 175 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,*

*Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,*

**Article 1 :**

Le Conseil d'Administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 1 976 ETPT sous plafond et 403 ETPT hors plafond
- 228 091 700 € d'autorisations d'engagement dont :
  - 171 770 918 € personnel
  - 28 490 394 € fonctionnement
  - 27 830 389 € investissement
- 220 694 089 € de crédits de paiement dont :
  - 171 770 918 € personnel
  - 28 399 903 € fonctionnement
  - 20 523 269 € investissement
- 215 298 578 € de prévisions de recettes
- - 5 395 512 € de solde budgétaire

**Article 2 :**

Le Conseil d'Administration vote les prévisions comptables suivantes :

- - 5 018 045 € de variation de trésorerie
- 1 874 058 € de résultat patrimonial
- 7 109 583 € de capacité d'autofinancement
- - 7 316 764 € de variation de fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	35	Membres présents	20
Majorité absolue	18	Membres représentés	10
Nombre de pouvoirs	10		

Décompte des suffrages

Votants	30	Pour	26	Contre	0	Abstentions	4
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

**Visa du Président**



**Guillaume GELLÉ**

Document en annexe au présent extrait : BR2 2021

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 15/12/2021

Document mis en ligne le : 15/12/2021